



PROCESSUS D'ÉVALUATION ET DE DÉVELOPPEMENT DES SOCIÉTÉS NATIONALES

Orientations à l'usage des Sociétés nationales

2021



Introduction

Le présent document a pour objectif d'aider les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à se familiariser avec les différents processus et outils d'évaluation et de développement qui sont à leur disposition et à prendre des décisions éclairées sur les processus à engager et le moment opportun pour le faire, de façon à maximiser la contribution des résultats de ces processus à leurs efforts de développement. Il est divisé en deux parties :

- la première partie décrit les différents types de processus et d'outils d'évaluation et de développement et la meilleure façon de les utiliser ;
- la seconde partie contient de courtes infographies d'une page qui présentent plus en détail chacun des processus et des outils existants et indiquent les ressources supplémentaires et les personnes de référence en la matière. Cette partie sera amendée ou complétée en fonction de l'apparition de nouveaux processus et outils d'évaluation et de développement à l'usage des Sociétés nationales.

Le développement des Sociétés nationales : un processus continu

Toute Société nationale doit mener un processus de développement continu afin de renforcer la fourniture de ses services, d'en assurer la durabilité et de s'adapter à un environnement en constante évolution.

Le développement des Sociétés nationales se réfère à toutes les activités menées pour « bâtir et maintenir une Société nationale qui, par le biais de ses volontaires et de son personnel, fournit en tout temps les services requis aux personnes vulnérables aussi longtemps qu'il le faut et sur tout le territoire ». Son objectif ultime est d'améliorer la pertinence, la qualité, la portée et la durabilité des services de la Société nationale, et les activités menées vont de l'amélioration des programmes, des services et des capacités existants en les rendant plus efficaces, en les étendant ou en les intégrant davantage¹ (ce que l'on appelle le renforcement/l'amélioration des capacités) à des changements beaucoup plus profonds et complets qui portent sur l'organisation dans son ensemble et sur l'interconnexion entre les différentes fonctions et les différents niveaux² et/ou sur l'identification de nouveaux domaines d'activité (ce que l'on appelle le développement organisationnel).

Une série de principes clés, énoncés dans le [Cadre relatif au développement des Sociétés nationales](#) et le [Pacte pour le développement des Sociétés nationales](#), s'appliquent à toutes les Sociétés nationales et aux parties prenantes qui soutiennent leur développement :



- il incombe à chaque Société nationale de garantir son développement ;
- chaque Société nationale doit définir ses propres méthodes de travail et prendre en charge son propre développement ;
- le développement de l'organisation est une responsabilité qui incombe au premier chef à ses dirigeants ;
- les services aux communautés et aux personnes touchées doivent être le principal moteur ;
- le soutien apporté par tout partenaire (appartenant ou non au Mouvement) à la Société nationale doit être fondé sur les priorités définies par cette dernière.

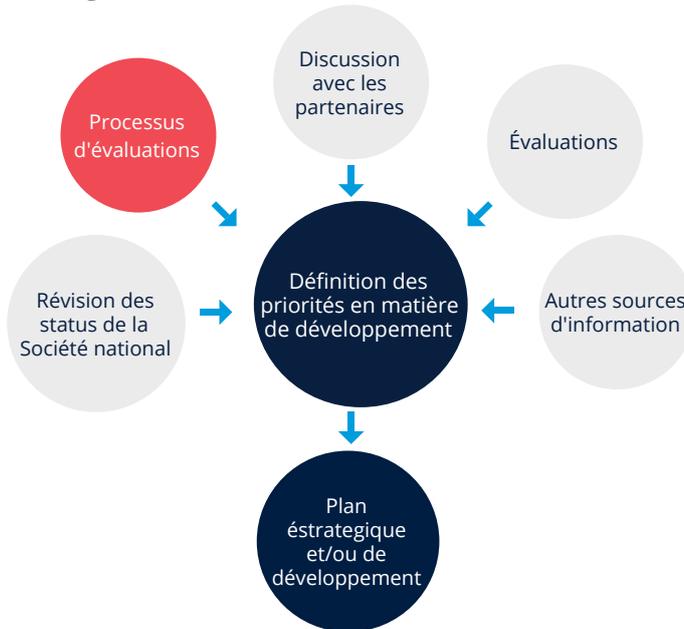
Le développement des Sociétés nationales n'est donc pas un objectif en soi mais un moyen pour la Société nationale d'accroître au bout du compte ses services aux communautés et aux personnes touchées ; les priorités de la Société nationale en matière de développement reflèteront ainsi ses besoins, le contexte national et local, ses programmes et services spécifiques, sa structure et son histoire, et varieront donc considérablement d'une Société nationale à l'autre.

1 Par exemple, renforcement d'un programme, d'un service ou d'une capacité spécifique (gestion des volontaires, gestion financière, logistique, interventions en cas de catastrophe, eau, assainissement et hygiène, logement, programmes de transferts monétaires, etc.).

2 Le développement organisationnel vise à modifier ce qui existe déjà et a un impact sur l'identité de la Société nationale, sa stratégie à long terme, son modèle organisationnel de base et les relations entre les différents niveaux de l'organisation et entre cette dernière et son environnement.

Comment les évaluations peuvent-elles soutenir le développement des Sociétés nationales ?

Toutes les priorités en matière de développement doivent être fondées sur une bonne compréhension du contexte dans lequel la Société nationale évolue, ainsi que de ses forces et faiblesses propres. En permettant à la Société nationale de procéder à un examen critique de ses performances et de ses capacités, les processus d'évaluation constituent souvent l'un des moyens possibles pour identifier et définir les défis existants et les domaines à améliorer. Lorsqu'elles sont réalisées à plusieurs reprises, les évaluations permettent également d'assurer le suivi des efforts de développement, en mettant en évidence les progrès réalisés et les difficultés qui subsistent, et ainsi de guider les changements qui doivent être apportés au plan de développement de la Société nationale et aux mesures connexes et **de favoriser un apprentissage et une amélioration continus au sein de l'organisation.**



Les évaluations viennent compléter d'autres sources d'information lorsque la Société nationale s'emploie à hiérarchiser et à planifier les activités de développement. Souvent, les processus de planification stratégique incluent une analyse interne ou externe de l'évolution du contexte dans lequel la Société nationale opère ; les audits externes offrent un retour d'information objectif très précieux sur les faiblesses de la Société nationale en matière d'équilibre des pouvoirs ; les processus de révision de ses statuts mènent souvent à des analyses et à des discussions approfondies sur sa structure, ses relations internes et externes et la pertinence de sa gouvernance ; et les évaluations ou les examens des programmes et des opérations peuvent faire apparaître les besoins d'améliorations structurelles et sectorielles/techniques, entre autres.

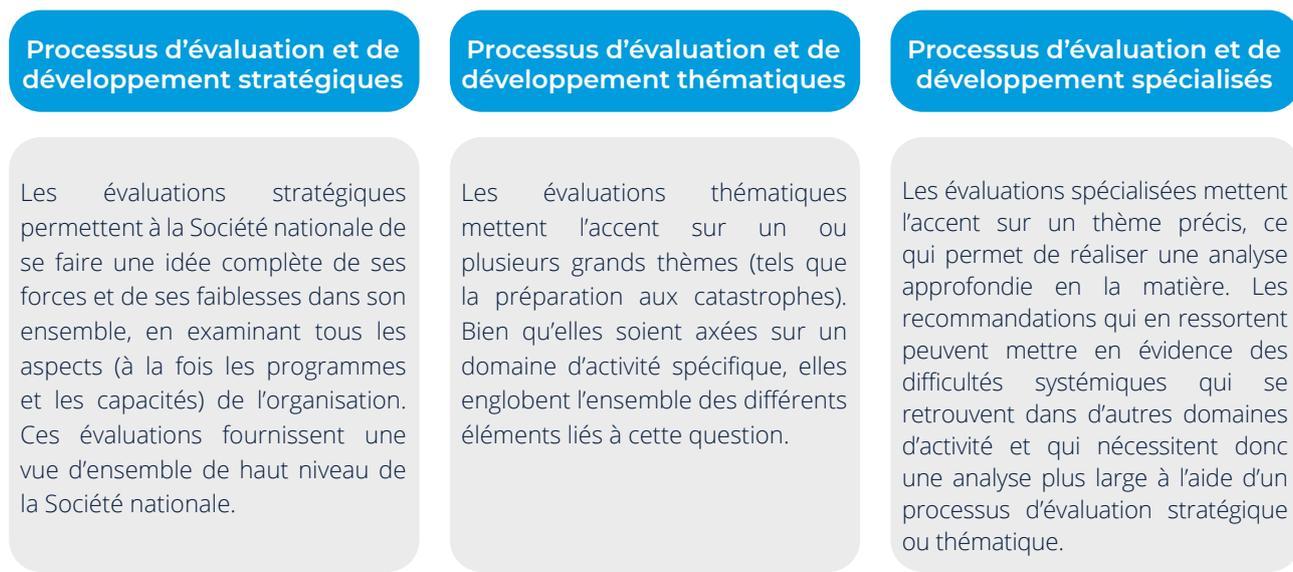
Les évaluations ne sont utiles que si elles sont suivies dans les faits d'activités de développement concrètes visant à remédier aux faiblesses identifiées. Les résultats des évaluations comprennent généralement des recommandations d'amélioration qui, en parallèle à d'autres sources d'information, permettront à la Société nationale de discuter et de convenir en interne de ses priorités en matière de développement. Les priorités identifiées sont généralement reflétées dans les plans stratégiques, opérationnels et/ou de développement de l'organisation.

Une Société nationale peut vouloir réaliser une évaluation pour orienter ses priorités en matière de développement – par exemple, grâce à une vue d'ensemble de ses forces et de ses faiblesses, ou à une analyse plus approfondie d'un ou de plusieurs domaines spécifiques. Certaines Sociétés nationales peuvent vouloir entreprendre plus d'un processus d'évaluation, ou mener un processus d'évaluation à plusieurs reprises, le choix du calendrier de ces processus leur appartenant pleinement. Dans ce cas, les recommandations pertinentes des évaluations précédentes serviront de base aux évaluations suivantes, et tous les résultats des évaluations devront être consolidés et hiérarchisés dans un plan opérationnel devant contribuer au **plan de développement global de la Société nationale**. L'expérience montre que l'existence de plusieurs plans d'action spécifiques se solde souvent par des priorités contradictoires, une appropriation restreinte au sein de la Société nationale et un suivi et une supervision **limités/difficiles** par les dirigeants de l'organisation.

La réalisation d'une évaluation doit donc s'inscrire dans le cadre des efforts de développement globaux de la Société nationale ; les recommandations tirées des évaluations constituent, avec d'autres sources d'information, des contributions précieuses pour orienter et soutenir les efforts de développement harmonieux menés par l'organisation. L'engagement de la Société nationale à prendre des mesures concrètes pour tenir compte des recommandations et des enseignements des évaluations est essentiel pour garantir que ces éléments donnent lieu à des améliorations. Les priorités convenues doivent, le cas échéant, être intégrées dans le plan existant de l'organisation, et cela doit être fait rapidement après l'évaluation, afin de s'assurer que le tableau brossé parcelle-ci reste d'actualité.

Quels sont les processus d'évaluation à disposition des Sociétés nationales ?

Conformément à son rôle essentiel consistant à soutenir le développement de ses membres, la Fédération internationale propose une variété d'approches, de méthodologies, de processus et d'outils d'évaluation ; le reste du Mouvement et les partenaires extérieurs ont eux aussi mis au point des ressources destinées à soutenir les efforts de développement des Sociétés nationales. Le nombre de ces ressources n'a cessé d'augmenter ces dernières années et devrait continuer de croître afin de répondre aux nouvelles tendances et aux nouveaux besoins des Sociétés nationales ; une liste complète et un bref aperçu de tous les processus d'évaluation disponibles au sein du Mouvement sont fournis en annexe au présent document. Les différentes évaluations peuvent être classées en trois catégories, comme le montre le tableau ci-dessous.



Situation globale

Analyse plus approfondie

Exemples de processus d'évaluation et de développement*

Évaluation et certifications des capacités organisationnelles

Évaluation des capacités organisationnelles des sections

Processus de préparation pour des interventions efficaces

Cadre pour un accès plus sûr

Développement des capacités de logistique

Évaluation des capacités PMER

Évaluation de la protection, de l'égalité de genre et de l'inclusion

Préparation aux programmes de transferts monétaires et de distribution de bons

Travailler avec les partenaires de projet

* Il convient de préciser que la présente liste n'est pas exhaustive ; veuillez consulter l'annexe pour obtenir une liste plus détaillée des processus disponibles.

Ces évaluations sont complémentaires et peuvent être utilisées seules ou conjointement, en combinant par exemple une évaluation stratégique, afin d'obtenir un aperçu général, et des évaluations thématiques/spécialisées, afin de réaliser un examen plus approfondi de domaines spécifiques.

Les Sociétés nationales sont-elles tenues de réaliser des évaluations ?

Les Sociétés nationales ne sont pas tenues de réaliser des évaluations, à moins que la nécessité de le faire n'ait été clairement identifiée et convenue par elles – tous les processus d'évaluation sont des ressources leur permettant de mieux adapter leurs priorités en matière de développement, mais il appartient à chaque Société nationale de décider si et quand une évaluation doit être réalisée. Les Sociétés nationales ne sont évidemment aucunement tenues de réaliser toutes les évaluations.

En outre, si une Société nationale décide de mener plusieurs évaluations, il n'existe pas d'ordre standard dans lequel elle doit procéder à ces évaluations ; elle peut commencer par toute évaluation qui correspond le mieux à ses besoins et décider d'en réaliser une autre plus tard, en fonction de ses priorités. Comme pour un puzzle, il n'y a pas d'ordre établi dans lequel les pièces doivent être assemblées ; chaque pièce est importante et liée aux autres, et l'image globale n'apparaît qu'une fois que toutes les pièces ont été assemblées. Il est important que les conclusions et les recommandations pertinentes des évaluations précédentes soient prises en compte lors de la réalisation d'une nouvelle évaluation et que toutes les recommandations soient examinées et, le cas échéant, orientent les priorités de la Société nationale en matière de développement.

Une Société nationale doit toutefois éviter de réaliser trop d'évaluations à la suite, car celles-ci nécessitent des ressources et peuvent retarder ou limiter les mesures de suivi et l'intégration des recommandations dans ses plans stratégiques ou de développement. Enfin, les résultats des évaluations spécialisées doivent être considérés comme des ressources utiles pour réaliser une évaluation plus stratégique ou pour vérifier la cohérence des résultats provenant de différentes sources (p.ex. comparaison des indicateurs relatifs à la durabilité financière avec les rapports d'audit), tandis que l'obtention de résultats peu élevés dans le cadre d'une évaluation stratégique peut indiquer la nécessité de réaliser une évaluation plus spécialisée dans un domaine donné (p.ex. l'obtention, dans le cadre du processus d'Évaluation et de certification des capacités organisationnelles, de résultats peu élevés pour les indicateurs relatifs à la durabilité financière peut indiquer qu'un audit externe est nécessaire, et les enseignements tirés d'une opération financée par le DREF peuvent conduire la Société nationale à mener un processus de Préparation pour des interventions efficaces afin de combler les lacunes identifiées).

Quel processus d'évaluation choisir et quand ?

Les évaluations faisant partie du processus de développement global de la Société nationale, la décision de réaliser une évaluation et le choix de celle-ci doivent toujours s'inscrire dans ce contexte plus large. La Société nationale doit se poser les questions suivantes avant de décider du processus d'évaluation à mener :



Quels sont les résultats attendus de l'évaluation ?

La Société nationale doit définir clairement les résultats attendus avant de choisir un ou plusieurs processus d'évaluation et, sur la base de ces attentes, procéder à une analyse des processus d'évaluation disponibles au sein du Mouvement. Le choix de réaliser une évaluation ne doit jamais être fait sous la pression d'un partenaire.



Les dirigeants de la Société nationale soutiennent-ils l'évaluation ?

Les dirigeants de la Société nationale sont responsables de diriger et de superviser les efforts de développement de l'organisation. Leur adhésion et leur engagement en faveur du changement sont essentiels pour garantir que les recommandations de l'évaluation débouchent sur des mesures concrètes.



Quelles sont les ressources nécessaires (temps, fonds) à l'évaluation et à son suivi ?

La préparation, la réalisation et le suivi d'une évaluation exigent du temps et des ressources, qui doivent être planifiés.

Sur la base de ce qui précède, la Société nationale peut ne pas avoir besoin d'effectuer une évaluation si elle a déjà identifié les principaux domaines qu'elle souhaite améliorer³. Lorsque la Société nationale a mis en évidence la nécessité de mieux analyser ses faiblesses, ses compétences et ses possibilités pour favoriser son développement, les éléments suivants peuvent être utiles pour identifier le meilleur processus d'évaluation à entreprendre :

- Lorsque la Société nationale souhaite obtenir une vue d'ensemble de toutes ses capacités et performances et comprendre de quelle manière les différents domaines sont liés entre eux, un **processus d'évaluation ou de développement stratégique** sera la solution à privilégier. Cette solution est particulièrement pertinente lorsqu'une Société nationale prévoit d'élaborer ou de réviser son plan stratégique ou de développement. Les processus de ce type incluent :
 - le **processus d'Évaluation et de certification des capacités organisationnelles (ECCO)**, qui permet d'obtenir un aperçu de tous les éléments qui contribuent à bâtir une Société nationale forte dans son ensemble ;
 - la **méthode d'Évaluation des capacités organisationnelles des sections (ECOS)**, qui permet de faire de même au niveau des sections.
- Lorsque la Société nationale souhaite mieux comprendre les aspects à améliorer dans un domaine d'activité plus spécifique qui exige une analyse approfondie de différents départements, un **processus d'évaluation ou de développement thématique** sera la solution recommandée. Les processus de ce type incluent :
 - le **processus de Préparation pour des interventions efficaces** : cette approche aide la Société nationale à identifier et à planifier les activités essentielles de préparation et de renforcement des capacités à l'appui de ses interventions, de façon à garantir l'apport d'une aide humanitaire efficace et opportune conformément à son rôle d'auxiliaire et à son mandat ;
 - le **Cadre pour un accès plus sûr** : cet outil aide la Société nationale à réduire et à atténuer les risques auxquels elle peut être confrontée dans les contextes difficiles et peu sûrs, et à gagner la confiance et l'acceptation des personnes et des communautés, ainsi que des personnes qui contrôlent ou influencent l'accès à celles-ci.
- Lorsque la Société nationale souhaite renforcer un domaine technique spécifique, un **processus d'évaluation ou de développement spécialisé** axé sur ce domaine doit être privilégié. Les processus de **développement de la logistique** et de préparation aux programmes de transferts monétaires et de distribution de bons sont des exemples d'approches spécialisées qui aident la Société nationale à identifier et à mettre en œuvre les changements nécessaires sur le plan de la logistique et de la préparation aux programmes de transferts monétaires.

Où trouver de plus amples informations ?

Des informations plus détaillées sur les processus d'évaluation des Sociétés nationales sont disponibles en annexe au présent document ; elles incluent un bref aperçu de chacun de ces processus et les coordonnées des personnes de référence en la matière. La délégation de la Fédération internationale dans le pays ou le groupe de pays concerné⁴ aidera la Société nationale à choisir et à mettre en œuvre le processus d'évaluation, et à en tenir compte dans son processus de développement global.

³ Par exemple, si une Société nationale en proie à une crise financière a déjà élaboré un plan de relèvement, il peut être prématuré de réaliser des évaluations en vue d'orienter son développement à plus long terme, tous les efforts étant axés sur son relèvement.

⁴ En coordination avec les membres de la Fédération internationale / le CICR, le cas échéant.

ANNEXE

PROCESSUS D'ÉVALUATION ET DE DÉVELOPPEMENT

Vous trouverez ci-dessous une brève présentation des différents processus d'évaluation et de développement qui sont à disposition des Sociétés nationales afin de soutenir leur développement. L'objectif est de fournir un bref aperçu de ces processus et de renseigner les Sociétés nationales sur les éléments suivants :

1. l'objectif et l'axe du processus ;
2. la structure du processus, afin de mieux comprendre comment le processus est mené au sein des Sociétés nationales ;
3. l'utilisation du processus, afin de comprendre quand il est préférable (ou non) de mener tel processus dans le cadre de leur développement ;
4. les ressources et le soutien disponibles, afin de savoir où trouver de plus amples informations sur le processus ainsi que de l'aide.

Contents

I. PROCESSUS D'ÉVALUATION ET DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUES

- Évaluation et certification des capacités organisationnelles.....8
- Évaluation des capacités organisationnelles des sections.....9

II. PROCESSUS D'ÉVALUATION ET DE DÉVELOPPEMENT THÉMATIQUES

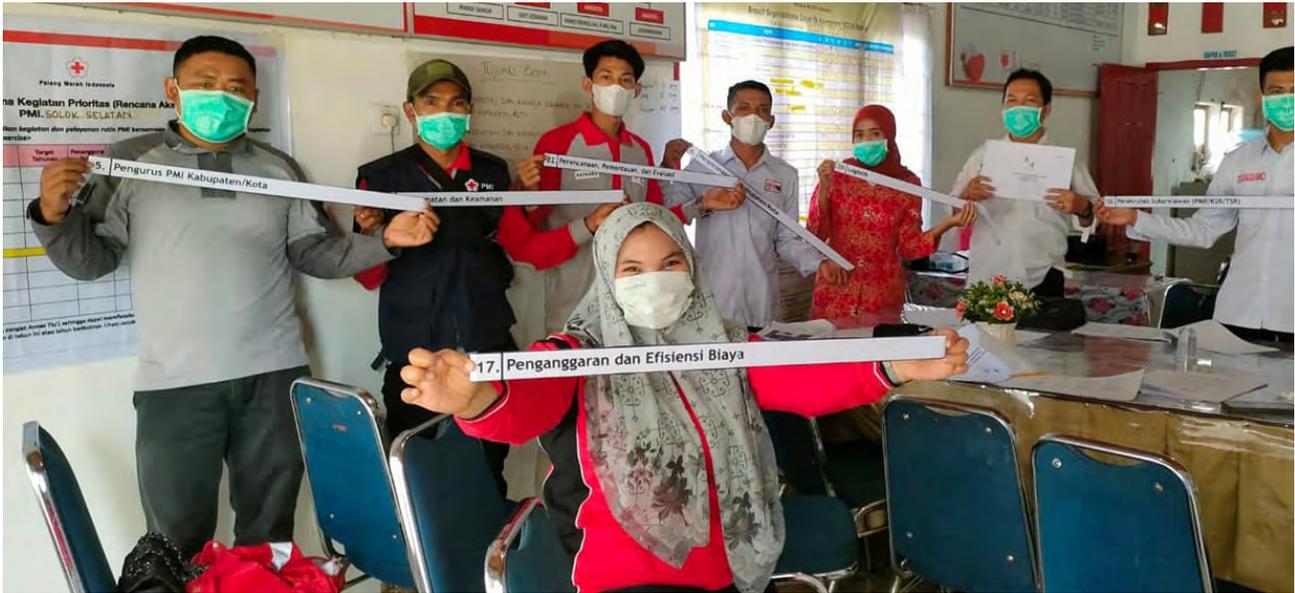
- Processus de préparation pour des interventions efficaces 10
- Cadre pour un accès plus sûr : analyse comparative et planification 11

III. PROCESSUS D'ÉVALUATION ET DE DÉVELOPPEMENT SPÉCIALISÉS

- Processus de développement des capacités de logistique des Sociétés nationales 12
- Évaluation des capacités de planification, de suivi, d'évaluation et de compte rendu..... 13
- Le rôle d'auxiliaire dans les lois et les politiques nationales..... 14
- Processus d'évaluation des services de rétablissement des liens familiaux 15
- Préparation aux programmes de transferts monétaires et de distribution de bons..... 16
- Évaluation de la transformation numérique..... 17
- Travailler avec les partenaires de projet..... 18

I. PROCESSUS D'ÉVALUATION ET DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUES

Évaluation et certification des capacités organisationnelles



1. Quels sont l'objectif et l'axe de ce processus d'évaluation ?

Le processus d'Évaluation et de certification des capacités organisationnelles (ECCO) est un processus d'évaluation complet qui permet à la Société nationale de passer en revue tous les éléments qui contribuent à bâtir une organisation forte, en examinant ses capacités et ses performances dans le pays. L'objectif est de permettre à la Société nationale de mieux comprendre ses forces et ses faiblesses, de sorte qu'elle puisse prévoir et cibler ses efforts pour devenir un prestataire de services solide et durable. Ce processus permet également d'évaluer la Société nationale par rapport aux exigences attendues d'une organisation moderne dans le secteur humanitaire et du développement, puisqu'il inclut des normes minimales que toutes les Sociétés nationales doivent s'engager à respecter.

2. Comment ce processus est-il structuré ?

Le processus ECCO comporte deux phases d'évaluation : la première met l'accent sur les capacités de la Société nationale, c'est-à-dire sa structure, ses systèmes, ses procédures et les ressources dont elle a besoin pour fonctionner de manière efficace, par le biais d'une autoévaluation menée par un groupe d'environ 15 personnes représentatives de l'organisation dans son ensemble, avec l'aide de facilitateurs externes. La seconde phase examine l'impact de la Société nationale dans le pays, en se penchant sur la pertinence, la qualité et la portée de ses services, et est menée par un groupe de pairs évaluateurs sélectionnés au sein de l'organisation. Les Sociétés nationales qui satisfont aux normes minimales fixées pour chaque phase peuvent être certifiées par le Conseil de direction de la Fédération internationale.

3. Quand ce processus est-il recommandé ?

En tant qu'évaluation globale, le processus ECCO permet de se faire une idée non seulement des capacités et des performances de la Société nationale dans tous les domaines d'activité, mais aussi des relations entre ces différents éléments. Il est donc judicieux de l'utiliser comme point de départ ou pour soutenir l'élaboration du plan stratégique ou du plan de développement global de la Société nationale ; il peut également être utilisé pour suivre l'avancement de la mise en œuvre de ces plans et les ajustements qui y sont apportés. Le processus ECCO peut compléter d'autres processus d'évaluation et de développement, soit en fournissant un tableau plus complet d'une évaluation plus spécifique réalisée précédemment, soit en mettant en évidence les domaines qui nécessitent un examen plus approfondi pour définir clairement les besoins en matière de développement. Il n'est pas recommandé de mener ce processus si la Société nationale a récemment défini ses priorités en matière de développement et fixé des objectifs clairs en la matière.

4. Où trouver de plus amples informations ?

Pour en savoir plus sur le processus ECCO, vous pouvez contacter les conseillers régionaux de la Fédération internationale en charge du développement des Sociétés nationales, ou le responsable de l'évaluation et de la certification au sein de la Fédération internationale (roger.fischli@ifrc.org; +41 22 730 4 83).

Des informations et des documents clés sont disponibles sur [Fednet](#).

Évaluation des capacités organisationnelles des sections



1. Quels sont l'objectif et l'axe de ce processus d'évaluation ?

La méthode d'Évaluation des capacités organisationnelles des sections (ECOS) est un outil d'autoévaluation mis au point pour permettre aux sections de la Société nationale d'identifier et d'évaluer leurs forces, leurs limites et leurs difficultés en lien avec un large éventail de capacités organisationnelles. Cette méthode peut servir de première étape dans un processus de développement des sections..

2. Comment ce processus est-il structuré ?

La méthode ECOS est un outil d'évaluation complet qui permet d'obtenir une vision approfondie des forces et des faiblesses d'une section et d'évaluer ses capacités actuelles de fournir des services, en vue d'amorcer ou de renforcer son développement global. Cette méthode est en partie similaire au processus ECCO et inclut une session d'évaluation des capacités, mais elle comporte également d'autres sessions, qui permettent aux parties prenantes des sections de réfléchir à leurs activités, à leurs ressources financières, etc., ainsi qu'une session de planification. En outre, il s'agit d'une méthode flexible qui peut être adaptée par chaque Société nationale afin de mieux refléter les besoins et les réalités de ses sections.

3. Quand ce processus est-il recommandé ?

La méthode ECOS peut être comparée à un bilan de santé général des sections et doit être utilisée chaque fois qu'une Société nationale souhaite étendre ou renforcer les capacités de ses sections. Il est fortement recommandé de réaliser des évaluations de toutes les sections de la Société nationale, plutôt que d'une seule section ou de quelques-unes d'entre elles uniquement.

4. Où trouver de plus amples informations ?

Pour en savoir plus sur le processus ECOS, vous pouvez contacter les conseillers régionaux de la Fédération internationale en charge du développement des Sociétés nationales, ou le responsable de l'évaluation et de la certification au sein de la Fédération internationale (Roger Fischli, roger.fischli@ifrc.org / +41 22 730 4 83).

Des informations et des documents clés sont disponibles sur [Fednet](#); ; il est en outre possible de consulter les dernières activités ECOS (menées principalement en Asie et dans le Pacifique) sur le [groupe de Facebook](#).

II. PROCESSUS D'ÉVALUATION ET DE DÉVELOPPEMENT THÉMATIQUES

Processus de préparation pour des interventions efficaces

1. Quels sont l'objectif et l'axe de ce processus d'évaluation ?

Le processus de Préparation pour des interventions efficaces (PER) est une approche qui permet à la Société nationale de renforcer ses capacités locales de préparation afin de garantir la fourniture d'une aide humanitaire efficace et opportune conformément à son rôle d'auxiliaire et à son mandat. Ce processus prend en compte tous les risques (naturels, biologiques, technologiques, etc.) et peut être adapté afin d'être utilisé dans différents contextes. Il aide la Société nationale à mesurer, à analyser, à hiérarchiser et à planifier de manière systématique la préparation aux interventions.



La Société nationale peut utiliser cette approche pour : 1) identifier et planifier les activités essentielles de préparation et de renforcement des capacités à l'appui de ses interventions ; 2) s'assurer que son action satisfait à un ensemble de normes mondiales en matière de préparation et d'intervention ; et 3) coordonner ses activités avec les partenaires du Mouvement et les organisations gouvernementales et non gouvernementales, entre autres. Cette approche permet à la Société nationale de renforcer son aptitude à identifier et à prioriser les activités stratégiques destinées à améliorer sa capacité de fournir des services humanitaires de qualité.

2. Comment ce processus est-il structuré ?

L'approche PER est un processus continu et flexible qui permet à la Société nationale d'évaluer, de mesurer et d'analyser les forces et les lacunes de son [mécanisme de préparation et d'intervention](#), puis de prendre les mesures nécessaires pour l'améliorer. Il ne s'agit pas d'un bilan technique indépendant, mais plutôt d'un processus qui doit être intégré dans tous les systèmes et les activités de la Société nationale. En plus des indicateurs de référence multirisques, des [critères spécifiques à la préparation aux épidémies](#) ont été définis, afin de guider l'évaluation de la capacité de la Société nationale de faire face aux épidémies. L'utilisation du processus PER dans le domaine de la gestion des risques de catastrophe et dans différents secteurs peut permettre de comprendre le soutien technique interdépendant qui est nécessaire pour fournir des services dans le cadre d'une intervention d'urgence et d'un programme de relèvement. L'utilisation de cet outil afin de mettre en évidence les domaines prioritaires qui doivent être améliorés n'implique pas nécessairement un processus long et lourd. Il existe différentes méthodes pour identifier les besoins et analyser leur cause profonde afin d'y répondre. Ce qui varie est le niveau de détail, la portée et les résultats souhaités par la Société nationale. Si celle-ci décide d'évaluer ses capacités d'intervention, quatre méthodes différentes peuvent être utilisées : l'autoévaluation, la simulation, l'évaluation opérationnelle et l'évaluation post-opérationnelle. L'évaluation menée dépendra en outre du contexte sur le moment (p.ex. crise en cours, catastrophe imminente, etc.), ainsi que des ressources et du temps disponibles.

3. Quand ce processus est-il recommandé ?

La Préparation des Sociétés nationales pour des interventions efficaces est un processus flexible et modulable qui peut être mené avant, pendant ou après une intervention d'urgence, ainsi qu'en temps de paix, conformément à l'objectif stratégique des Sociétés nationales d'améliorer leurs capacités de préparation aux interventions et de gestion des catastrophes. Ce processus vise à mesurer les changements probants et à renforcer les capacités d'intervention des Sociétés nationales au fil du temps, en se concentrant sur les domaines prioritaires. Des informations sur les Sociétés nationales qui mènent un processus PER sont disponibles dans les tableaux de bord suivants : [sommaire global](#) et [performance globale](#). Il existe également un tableau de bord des [enseignements tirés des opérations financées par le DREF](#) et un [catalogue des ressources](#) que les Sociétés nationales peuvent utiliser pour améliorer leur préparation aux interventions.

4. Où trouver de plus amples informations ?

Vous trouverez de plus amples informations sur [Fednet](#), sur le [site Internet de la Fédération internationale](#) et sur la page de la plateforme GO consacrée à la [préparation](#) ; vous pouvez également contacter le département Catastrophes et crises climatiques au sein du Bureau régional de la Fédération internationale, les responsables de la préparation des Sociétés nationales, ou Marjorie Soto Franco (marjorie.sotofranco@ifrc.org / +41 (0)22 730 42 80).

Cadre pour un accès plus sûr : analyse comparative et planification

1. Quels sont l'objectif et l'axe de ce processus d'évaluation ?

Les activités d'évaluation prévues par le Cadre pour un accès plus sûr (Cadre) sont réalisées au moyen d'un outil d'analyse comparative et de suivi. L'objectif est d'aider la Société nationale à évaluer sa situation actuelle en matière d'accès sûr et à déterminer les résultats qu'elle souhaite obtenir au cours des deux prochaines années en fonction de ses priorités. Ce processus permet à la Société nationale de mieux comprendre ce qu'elle doit faire pour accroître et/ou maintenir son acceptation, sa sécurité et son accès aux personnes en détresse, en cernant son contexte opérationnel, en dressant le bilan des enseignements tirés et en évaluant ses forces et ses difficultés à l'heure d'appliquer les éléments du Cadre et les Principes fondamentaux. L'accent est mis sur les différents domaines qui contribuent à renforcer chaque élément du Cadre et sur leur ordre de priorité.



2. Comment ce processus est-il structuré ?

Le processus commence par un atelier de trois jours qui réunit 15 à 20 représentants de tous les niveaux de la Société nationale. Cet atelier se fonde sur trois méthodologies différentes (analyse du contexte, enseignements tirés et analyse comparative). Les résultats de ces trois exercices nourrissent ensuite l'élaboration d'un plan d'action que la Société nationale s'emploiera à mettre en œuvre au cours des deux prochaines années. Il existe plusieurs domaines d'action qui couvrent les huit éléments du Cadre, et chaque domaine comporte cinq indicateurs qui reflètent le niveau de compétence progressif en la matière. Toutes les conditions énoncées pour chaque indicateur doivent être remplies avant que la Société nationale puisse passer à l'indicateur suivant. Ce processus se déroule en groupe et s'appuie sur les résultats des différents niveaux de référence.

3. Quand ce processus est-il recommandé ?

L'utilisation du Cadre pour un accès plus sûr est la solution recommandée lorsque la Société nationale entretient des inquiétudes ou est confrontée à des difficultés/incidents en matière d'accès, d'acceptation et de sécurité, ou lorsque le pays est confronté à une situation difficile et peu sûre, telle qu'un conflit armé, des troubles internes ou des tensions qui exigeront probablement la mise en place d'activités humanitaires par la Société nationale. L'utilisation du Cadre doit idéalement faire partie des mesures de préparation aux situations d'urgence de la Société nationale, en sachant qu'il faudra parfois plus d'un an pour mettre en place certains systèmes et procédures destinés à renforcer l'acceptation, la sécurité et l'accès. Les différentes étapes du processus peuvent être combinées en fonction des besoins (p.ex. enseignements tirés et priorisation d'éléments spécifiques du Cadre). Cette évaluation peut être utilisée en synergie avec d'autres processus (tels que les processus ECCO, ECOS et PER) afin d'éviter la duplication des informations et d'assurer le suivi des progrès accomplis, et les résultats à long terme doivent être intégrés dans les autres processus de développement de la Société nationale.

4. Où trouver de plus amples informations ?

Pour en savoir plus, veuillez contacter les équipes Coopération des délégations du CICR dans votre pays, ou consulter le site Internet pour un [accès plus sûr](#), où vous trouverez des documents d'orientation et des exemples de Sociétés nationales qui s'efforcent de mettre en œuvre le Cadre.

Vous pouvez également contacter Caterina Becorpi (cbecorpi@icrc.org).

Processus de développement des capacités de logistique des Sociétés nationales



1. Quels sont l'objectif et l'axe de ce processus d'évaluation ?

La méthodologie de développement des capacités de logistique aide la Société nationale à réfléchir aux capacités de logistique et de la chaîne d'approvisionnement dont elle a besoin pour être efficace dans le cadre tant de ses opérations d'urgence que de ses activités/services quotidiens.

2. Comment ce processus est-il structuré ?

Il existe quatre grandes phases dans le cadre desquelles la Société nationale peut bénéficier d'un soutien externe pour développer ses capacités de logistique : 1) la promotion interne, qui consiste à comprendre l'importance de disposer de capacités de logistique adéquates et la façon dont celles-ci peuvent influencer l'efficacité des programmes/services fournis aux personnes dans le besoin ; 2) l'orientation, qui consiste à comprendre les besoins et à déterminer si le processus de développement des capacités de logistique est le bon outil par rapport à l'objectif recherché ; 3) l'analyse et la conception, qui consistent à élaborer un plan de développement des capacités de logistique sur la base de l'analyse des besoins de la Société nationale et des différentes solutions possibles ; et 4) la mise en œuvre du plan, dans le cadre de laquelle un soutien technique peut être reçu.

3. Quand ce processus est-il recommandé ?

Idéalement, ce processus doit être utilisé en parallèle à d'autres processus de renforcement des capacités de la Société nationale, en tant que partie intégrante du développement institutionnel à long terme, par exemple à la suite du processus ECCO ou PER si les résultats de celui-ci recommandent de réaliser une analyse plus détaillée des besoins techniques dans le domaine de la logistique. Il arrive toutefois que les Sociétés nationales reconnaissent et priorisent la nécessité de renforcer les capacités de logistique en réponse aux enseignements tirés au terme d'une opération d'urgence. Le processus de développement des capacités de logistique peut également être appliqué à différents sous-domaines de la logistique, tels que la gestion du parc automobile.

4. Où trouver de plus amples informations ?

Des documents clés sont disponibles sur la [plateforme GO](#) et sur [Fednet](#) ; vous pouvez également contacter Juan Galvez (juan.galvez@ifrc.org / +41 22 730 49 24)

Évaluation des capacités de planification, de suivi, d'évaluation et de compte rendu



1. Quels sont l'objectif et l'axe de ce processus d'évaluation ?

Cet outil vise à aider la Société nationale à évaluer ses capacités de planification, de suivi, d'évaluation et de compte rendu (PMER), en vue d'orienter la planification de mesures destinées à renforcer ces capacités et, ainsi, d'améliorer la fourniture de services aux personnes dans le besoin.

2. Comment ce processus est-il structuré ?

Cet outil comprend 115 critères d'évaluation qui sont regroupés en sept domaines de compétence (planification stratégique, planification annuelle et planification de projet/programme (conception) ; suivi ; production des rapports ; suivi et communication avec les parties prenantes ; gestion des données ; évaluation ; et habilitation de l'environnement).

Chaque domaine commence par une définition de la capacité évaluée et indique ensuite les documents d'orientation connexes, avant de présenter les critères d'évaluation spécifiques sous la forme d'un tableau d'évaluation. Cet outil étant régi par la Société nationale, il est important que celle-ci soit pleinement impliquée dans le processus d'évaluation, et ce du début à la fin, afin de renforcer sa compréhension, son appropriation et son utilisation des résultats de l'évaluation.

3. Quand ce processus est-il recommandé ?

Cet outil fournit un inventaire complet des critères liés à la planification, au suivi, à l'évaluation et au compte rendu, et peut être utilisé pour compléter et soutenir le processus ECCO. Étant donné qu'il ne s'agit pas d'une composante officielle du processus ECCO, il ne permet pas de noter ou de certifier les capacités de planification, de suivi, d'évaluation et de compte rendu de la Société nationale. Il s'agit d'un outil conçu pour aider cette dernière à évaluer ses capacités individuelles de planification, de suivi, d'évaluation et de compte rendu, indépendamment de ses autres capacités. Il peut être utilisé avant le processus ECCO pour orienter l'évaluation des capacités de planification, de suivi, d'évaluation et de compte rendu, ou au contraire après le processus ECCO pour examiner plus avant les priorités identifiées en matière de planification, de suivi, d'évaluation et de compte rendu.

4. Où trouver de plus amples informations ?

L'outil d'évaluation des capacités PMER est accessible à l'adresse suivante : https://fednet.ifrc.org/PageFiles/88776/PMERCAFRENCH_Sept2017.pdf

Des orientations supplémentaires et d'autres outils pertinents sont disponibles à l'adresse suivante : <https://fednet.ifrc.org/fr/ressources-et-services/PMER/pmer-guidance/>.

Le rôle d'auxiliaire dans les lois et les politiques nationales



1. Quels sont l'objectif et l'axe de ce processus d'évaluation ?

Ce processus d'évaluation a pour but d'aider la Société nationale à évaluer la façon dont son rôle d'auxiliaire est prévu dans les lois, les règlements, les politiques et/ou les plans sectoriels nationaux existants, ainsi qu'à identifier et à prioriser les domaines à améliorer. Les questions d'évaluation fournies dans le Guide pour renforcer le rôle d'auxiliaire par la loi et les politiques complètent les critères existants du Modèle de loi relative à la Croix-Rouge / au Croissant-Rouge et constituent une étape préliminaire pour plaider auprès du gouvernement en faveur d'une base juridique plus solide.

La Société nationale peut également évaluer dans quelle mesure elle est prête à engager un processus de plaidoyer auprès de ses autorités en utilisant la Boîte à outils pour le plaidoyer législatif mise au point par l'équipe Droit relatif aux catastrophes de la Fédération internationale.

2. Comment ce processus est-il structuré ?

La Société nationale peut utiliser les différentes questions d'évaluation fournies dans le Guide pour renforcer le rôle d'auxiliaire par la loi et les politiques pour compléter les critères existants énoncés dans le Modèle de loi relative à la Croix-Rouge / au Croissant-Rouge. Il est recommandé que la Société nationale utilise les questions d'évaluation pour réaliser une analyse de son rôle d'auxiliaire et identifier ainsi ses forces et les domaines dans lesquels des améliorations sont possibles. Les questions d'évaluation sont fondées sur les résolutions de la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ainsi que sur les bonnes pratiques et des exemples de dispositions existantes dans certains pays. La Société nationale peut ensuite élaborer un plan d'action (en s'aidant de la Boîte à outils pour le plaidoyer législatif), en mettant en évidence les mesures à prendre à court, moyen et long terme, et définir le processus de dialogue qu'elle mènera avec les autorités nationales en vue de renforcer son rôle d'auxiliaire.

3. Quand ce processus est-il recommandé ?

La Société nationale peut décider de réaliser un examen de la façon dont son rôle d'auxiliaire est prévu dans la législation nationale si elle estime que les instruments juridiques existants ne prévoient pas de manière adéquate : a) les principaux éléments du Modèle de loi relative à la Croix-Rouge / au Croissant-Rouge ; b) ses rôles et responsabilités ; c) sa participation assurée aux organes de coordination et de décision ; d) les dispositifs juridiques qui peuvent l'aider à remplir son rôle d'auxiliaire de manière plus efficace (tels que la protection de son personnel et de ses volontaires, les exonérations fiscales, et la garantie de son accès et de sa liberté de mouvement) ; et e) l'importation et l'arrivée rapides dans le pays d'articles, d'équipements et de personnel en cas de catastrophe.

4. Où trouver de plus amples informations ?

Vous pouvez consulter le [Guide pour renforcer le rôle d'auxiliaire par la loi et les politiques](#) et la page du site Internet de la Fédération internationale consacrée au Droit relatif aux catastrophes, ou contacter l'équipe [Droit relatif aux catastrophes](#) pour obtenir un soutien dans votre région respective à l'adresse disaster.law@ifrc.org.

Processus d'évaluation des services de rétablissement des liens familiaux

- **Outil d'évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie 2020-2025 de rétablissement des liens familiaux**
- **Outil d'évaluation des services de recherches des Sociétés nationales**

1. Quels sont l'objectif et l'axe de ces processus d'évaluation ?

Toute Société nationale qui souhaite évaluer ses capacités de rétablissement des liens familiaux peut recourir aux deux outils suivants :

- a. le cadre de suivi et d'évaluation, un outil d'autoévaluation qui permet à la Société nationale d'évaluer ses capacités et ses services en matière de rétablissement des liens familiaux ; les résultats de cette évaluation orienteront ensuite la planification et la prise de décisions ;
- b. l'outil d'évaluation des capacités, qui permet à la Société nationale d'analyser et de planifier le renforcement de ses capacités de rétablissement des liens familiaux. Cet outil s'inscrit en complément du cadre de suivi et d'évaluation.

2. Comment ces processus sont-ils structurés ?

Cadre de suivi et d'évaluation

Le cadre de suivi et d'évaluation fait partie d'une enquête annuelle dans le cadre de laquelle il est demandé à toutes les Sociétés nationales d'autoévaluer leur situation concernant six dimensions (adhésion, structure, compétences, relations, ressources et outils), par le biais de deux listes de contrôle permettant d'évaluer leur degré de préparation aux situations d'urgence et leur conformité aux principales exigences en matière de protection des données, ainsi que de listes de contrôle portant sur d'autres dimensions de la Stratégie de rétablissement des liens familiaux. Ce processus est dirigé par le responsable du rétablissement des liens familiaux, qui consulte les départements concernés (protection des données, gestion des catastrophes, communication, développement des Sociétés nationales/développement organisationnel, direction) et partage les données avec l'Agence centrale de recherches du CICR. La Société nationale a accès à ses données et peut les utiliser pour planifier le renforcement de ses capacités, en assurer le suivi et l'évaluation et en tirer des enseignements.

Outil d'évaluation des capacités

L'évaluation des capacités de rétablissement des liens familiaux peut être réalisée à tout moment par la Société nationale, seule ou en collaboration avec ses partenaires. Il est conseillé de réaliser cette évaluation en conjonction avec une évaluation des besoins dans le contexte qui est le sien, en mettant l'accent sur les mêmes dimensions (adhésion, structure et organisation, compétences, relations, ressources et outils de travail).

La principale différence entre ces deux outils est qu'avec l'outil d'évaluation des capacités, la Société nationale est propriétaire des données et ne les partage pas automatiquement avec l'Agence centrale de recherches comme le prévoit le cadre de suivi et d'évaluation.

3. Quand ces processus sont-ils recommandés ?

Cadre de suivi et d'évaluation

Une enquête est lancée au début de chaque année et recueille les données de l'année précédente. Les données de base permettent d'établir des objectifs qui sont comparés d'une année à l'autre afin de voir les changements qui se sont produits. Les conclusions et les résultats globaux peuvent être utilisés pour élaborer le plan d'action de la Société nationale en matière de rétablissement des liens familiaux, puis pour suivre l'avancement de la mise en œuvre de ce plan, y apporter des ajustements et solliciter un soutien auprès d'autres composantes du Mouvement pour renforcer les capacités de rétablissement des liens familiaux.

Outil d'évaluation des capacités

Cet outil est particulièrement utile comme première étape (évaluation de base et des besoins) du cycle de renforcement des capacités de rétablissement des liens familiaux.

4. Où trouver de plus amples informations ?

Des informations et des documents clés sont disponibles sur l'extranet consacré au rétablissement des liens familiaux (accessible à toutes les composantes du Mouvement sur demande d'un accès/mot de passe). Le cadre de suivi et d'évaluation est accessible ici. L'outil d'évaluation des capacités est inclus dans le cadre (pages 88-96). Pour de plus amples informations, veuillez contacter familylink@icrc.org.

Préparation aux programmes de transferts monétaires et de distribution de bons

1. Quels sont l'objectif et l'axe de ce processus d'évaluation ?

La Préparation aux programmes de transferts monétaires et de distribution de bons est une initiative continue de développement des Sociétés nationales qui vise à améliorer la préparation en intégrant les programmes de transferts monétaires et de distribution de bons dans les outils, les systèmes, les procédures et les capacités du personnel de l'organisation, ainsi qu'en renforçant le soutien actif des dirigeants aux programmes de transferts monétaires et de distribution de bons et à la coordination et la communication y relatives.

Une Société nationale est préparée aux programmes de transferts monétaires et de distribution de bons lorsqu'elle est capable et susceptible de fournir une aide appropriée sous la forme de programmes évolutifs, opportuns et transparents.



2. Comment ce processus est-il structuré ?

La Préparation aux programmes de transferts monétaires et de distribution de bons suit le cycle de vie standard des programmes et est structurée en cinq domaines parallèles, à savoir :

1. l'engagement des dirigeants ;
2. les processus, les systèmes et les outils ;
3. les capacités et les ressources humaines et financières ;
4. la participation des communautés et la redevabilité à leur égard, la coordination et les partenariats ;
5. la mise à l'essai, l'apprentissage et l'amélioration.

3. Quand ce processus est-il recommandé ?

À l'instar des autres initiatives de préparation, la Préparation aux programmes de transferts monétaires est un processus à mener de préférence en temps de paix. Elle nécessitera l'engagement des dirigeants de la Société nationale, du temps et l'investissement de ressources financières et techniques appropriées pour atteindre les objectifs à long terme. Toutefois, certaines activités de préparation peuvent être menées durant les opérations d'urgence. Il est fort probable que ces activités jettent alors les bases d'un processus de préparation à long terme au sein de la Société nationale.

La Préparation aux programmes de transferts monétaires et de distribution de bons est une approche globale qui s'accompagne de directives et d'outils détaillés. Cette initiative de renforcement des capacités des Sociétés nationales doit idéalement s'inscrire dans le processus de Préparation pour des interventions efficaces ou le processus de Préparation intégrée, bien qu'elle puisse également être menée de manière autonome.

4. Où trouver de plus amples informations ?

Pour accéder aux documents et outils clés, veuillez consulter la [boîte à outils relative aux programmes de transferts monétaires dans les situations d'urgence](#) disponible sur la plateforme consacrée aux programmes de transferts monétaires, ou contacter Bilal Hussain Shah (bilal.shah@ifrc.org / +41 75 419 85 70).

Évaluation de la transformation numérique

1. Quels sont l'objectif et l'axe de ce processus d'évaluation ?

L'évaluation de la transformation numérique permet de dresser le bilan des aptitudes de la Société nationale dans le domaine des données et du numérique, du niveau 1 (débutante) au niveau 5 (prête pour l'avenir) de la maturité numérique. Elle aide la Société nationale à définir son propre processus de transformation numérique en tenant compte des trois aspects suivants : les personnes, le processus et les technologies.

2. Comment ce processus est-il structuré ?

L'évaluation de la transformation numérique comprend deux volets :

- une **évaluation rapide (QuickScan) de la maturité numérique**, qui consiste en une enquête d'environ dix minutes et un atelier dirigé d'environ une heure et demie. Trois à quatre responsables des données et du numérique au sein de la Société nationale y participent. Il en ressort un rapport qui indique où la Société nationale se situe actuellement sur le plan des données et du numérique et qui met en évidence les lacunes et les possibilités de transformation numérique au sein de l'organisation ;
- une **évaluation plus approfondie de la transformation numérique**, qui consiste à consulter un groupe plus large de parties prenantes de la Société nationale (environ 15 personnes) au sujet des données et du numérique par le biais d'une série d'entretiens et d'ateliers, pour un total d'environ 30 heures réparties sur six à douze semaines. Cette évaluation ne consiste pas seulement à recenser les aptitudes existantes mais elle définit également les ambitions pour l'avenir. Il en ressort une feuille de route ou une stratégie solide de transformation numérique qui inclut une structure de gouvernance et s'inscrit dans la stratégie opérationnelle de la Société nationale.

3. Quand ce processus est-il recommandé ?

L'outil d'évaluation de la maturité numérique QuickScan est recommandé pour les Sociétés nationales qui souhaitent obtenir un aperçu rapide de leurs aptitudes dans le domaine des données et du numérique. Il peut servir de guide pour amorcer et orienter les discussions menées à ce sujet au sein de l'organisation ainsi qu'avec les donateurs et les partenaires extérieurs. Il ne nécessite pas de facilitation interne, seulement la participation des parties prenantes. L'outil d'évaluation de la transformation numérique fait quant à lui intervenir un groupe plus large de parties prenantes et est donc plus adapté pour les Sociétés nationales qui ont pour objectif d'élaborer une stratégie de transformation numérique et qui souhaitent garantir l'adhésion de l'ensemble de l'organisation à ce processus. L'évaluation de la transformation numérique est facilitée par la Société nationale elle-même, de préférence avec l'aide d'un facilitateur externe. Cela exige une formation préalable et des ressources. L'outil d'évaluation de la transformation numérique est intrinsèquement lié aux outils d'évaluation existants, tels que les processus ECCO, ECOS et PER et le [Cadre de préparation des données](#) (mis au point par la Croix-Rouge américaine). Il s'appuie également sur le Bilan relatif aux technologies de l'information et de la communication, qu'il remplacera au fil du temps. Il est recommandé d'utiliser cette évaluation comme un outil permettant de (commencer à) formuler une stratégie de transformation numérique. Si l'évaluation indique que les données sont un domaine dans lequel il faut investir, alors la Société nationale peut recourir au Cadre de préparation des données pour mieux comprendre et approfondir l'utilisation des données dans les programmes humanitaires.

4. Où trouver de plus amples informations ?

L'évaluation de la transformation numérique est fondée sur le modèle de maturité numérique, qui est accessible à l'adresse suivante : bit.ly/digitalmaturitymodel. Pour de plus amples informations, veuillez contacter l'équipe d'accélération à l'adresse (data.digital@ifrc.org) ou Liselot Kattemölle à l'adresse (ljkattemolle@redcross.nl). Pour en savoir plus sur la Stratégie de transformation numérique de la Fédération internationale en général, rendez-vous sur digital.ifrc.org.

Travailler avec les partenaires de projet

1. Quels sont l'objectif et l'axe de ce processus d'évaluation ?

L'initiative Travailler avec les partenaires de projet est un processus visant à établir, sur la base des risques, les modalités de la collaboration financière avec les partenaires de projet (principalement des Sociétés nationales). Ces modalités donneront naissance à un système de transfert de fonds, qui remplacera les systèmes d'avances de trésorerie et de transferts de fonds existants. Ce système de transfert de fonds s'accompagnera de mesures d'atténuation des risques spécifiques à la Société nationale. Les modalités de la collaboration financière permettront :

- de clarifier la façon dont la Fédération internationale rend compte des dépenses encourues par la Société nationale ;
- de combler les lacunes existantes concernant les capacités et les contrôles de la Société nationale dans le cadre de la mise en œuvre des projets ;
- de renforcer la redevabilité collective de la Fédération internationale et de la Société nationale à l'égard des donateurs/parties prenantes.

2. Comment ce processus est-il structuré ?

Ce processus comporte quatre étapes. La première étape consiste en un examen des capacités, dans le cadre duquel la Société nationale fournit des informations factuelles sur les capacités et les contrôles existants en lien avec les fonctions clés. La deuxième étape prend la forme d'une évaluation des risques, qui est une inférence fondée sur l'examen des capacités et d'autres informations connexes afin d'obtenir un certain niveau d'assurance concernant les fonctions. L'évaluation des risques s'accompagne de mesures compensatoires d'atténuation des risques afin de garantir la redevabilité concernant la mise en œuvre des projets.

La troisième étape est la signature de l'accord-cadre de financement et de l'accord de financement des projets, lequel reflète les conditions relatives aux modalités de collaboration. Des modèles améliorés de budget, de suivi et de compte rendu sont fournis à l'appui des projets mis en œuvre dans le cadre de l'initiative Travailler avec les partenaires de projet. La quatrième et dernière étape comprend la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation, l'audit et le compte rendu des projets, qui complètent le cycle de l'initiative et orientent le processus d'évaluation suivant.

3. Quand ce processus est-il recommandé ?

L'initiative Travailler avec les partenaires de projet est un processus que toutes les Sociétés nationales qui travaillent en collaboration avec la Fédération internationale mèneront, dans le cadre du passage des systèmes d'avances de trésorerie et de transferts monétaires à des systèmes de transfert de fonds fondés sur les risques. Les régions coordonnent la transition et accompagnent les Sociétés nationales dans ce processus.

4. Où trouver de plus amples informations ?

Pour de plus amples informations, veuillez contacter le responsable des Finances et de l'administration au sein du Bureau régional de la Fédération internationale. À Genève, veuillez contacter David Silvaraja à l'adresse david.silvaraja@ifrc.org.

Des informations et des documents clés sont disponibles sur [FedNet](#).